

Êtes-vous un ressortissant de l'UE/EEE/SUISSE vivant dans le Bailliage de Guernesey?

Comment faire une demande pour obtenir le statut de résident permanent (settled status)?

À partir du 30 mars 2019, si vous êtes un ressortissant de l'UE/EEE/Suisse vivant dans le Bailliage de Guernesey, vous pouvez faire une demande pour obtenir le statut de résident permanent.

Le processus de demande est facile. Vous devez remplir un bref formulaire et fournir des informations de base.

Informations complémentaires
E: immigration@gba.gov.gg
T: 01481 741420
www.gov.gg/GBA



States of
Guernsey



1. IDENTITÉ

Vous devez fournir vos coordonnées et un passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité.



2. RÉSIDENCE AU BAILLIAGE DE GUERNESEY

Vos informations seront vérifiées par rapport à vos données de sécurité sociale. Vous devez donc fournir votre numéro de sécurité sociale à Guernesey. Vous devrez peut-être fournir des documents justificatifs.



3. CASIER JUDICIAIRE

Vous devrez déclarer vos condamnations pénales au Bailliage de Guernesey ou ailleurs dans le monde.



4. STATUT DE PRÉ-RÉSIDENT PERMANENT

Vous obtiendrez le statut de pré-résident permanent si vous vivez au Bailliage de Guernesey depuis moins de cinq ans.



5. STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT

Vous obtiendrez le statut de résident permanent si vous vivez au Bailliage de Guernesey depuis cinq ans ou plus.